

COMMISSION pour l'examen de la proposition
de loi de MM. Charles RIOU, Comte DE GOULAINÉ,
DE LAMARZELLE, tendant à modifier les articles
33 et 34 du Décret réglementaire du 2 Fé-
vrier 1852. (N^{os} 125 et 172, année 1901.)

59

6. 229-90

(Nommée le 6 juin 1901.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Comte DE GOULAINÉ.
2^e — PONTHER DE CHAMAILLARD.
3^e — PAUL LE ROUX.
4^e — BÉRAUD.
5^e — BAZIRE. *Secrétaire*
6^e — CAMILLE JOUFFRAULT.
7^e — BELLE.
8^e — CHARLES RIOU.
9^e — FARINOLE. *Président*



[Faint, illegible handwritten text or scribbles]

[Faint, illegible handwritten text or scribbles]

Séance du 7 juin 1904.

Président d'âge M. Farinole
plus jeune M. Basire

M. M. Farinole et Basire sont nommés président
et Secrétaire.

Présents M. M. Paul Leroux, Charles Boissier
Comte de Gauleville, Camille Guiffreault

Après une courte discussion, la Commission
s'ajourne à une prochaine séance

de Secrétaire Le Président

M. Basire

J. Guiffreault

Séance du 27 juin

Monsieur de Chamaille est nommé secrétaire et le
Pau de M. Basire est
Monsieur Boissier est nommé rapporteur.

Le principe de sa proposition est adopté, sauf
à y ajouter, sur la demande de président M.
Farinole une sanction pénale

Le Secrétaire

J. Guiffreault

Séance du 23 juillet 1904

Présents M. M. Farinole, Boissier, Leroux
Bertrand, Basire, Comte de Chamaille

M. Boissier donne lecture de son
rapport

Les conclusions du rapport sont adoptées

Le Secrétaire Le Président

M. Basire

J. Guiffreault